

Compte rendu de la réunion du Syndicat Mixte "GARBIKI"  
de collecte des déchets ménagers et assimilés  
Jeudi 14 Octobre 2010 à 20 heures 30

**Présents :** Outre celle de Monsieur le Président, ARBELETCHÉ Sylvie, AGUERRE Jeanne, GOYHENETCHE Dominique, IRIGOYEN Xabi, MONTOLIEU Joëlle, SANCHEZ André, ETCHART Pierre, CANDELE Hubert, BISCAICHIPY Maïté, ETCHELECU Alain, DUHALDE Jean-Michel, HAÏÇAGUERRE Pierre, EDOUARD Claude.

**Absent(s) représenté(s) ou ayant donné procuration :** CURUTCHET Xavier (représenté par MONTOLIEU Joëlle), LACOSTE Xavier (procuration à DUHALDE Jean-Michel), DACHARY Jean-Pierre (représenté par ETCHART Pierre), CLAVERIE Dominique (représenté par ETCHELECU Alain), HARGOUS Jean-Michel (procuration à INCHAUSPE Beñat).

**Absent(s) non représenté(s) et n'ayant pas donné de procuration :** /

Le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Beñat INCHAUSPE le Jeudi 14 Octobre 2010 à 20 heures 30 à l'immeuble "ARY" à HASPARREN.

**Décision prise par Mr le Président en vertu de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Conformément à l'article L. 5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informe le Comité Syndical des décisions suivantes :

- *Décision n° 2010/01 : Marché de travaux d'un montant de 69 805 € HT confié à la SARL ETCHART afin de réhabiliter trois décharges sauvages situées à Armendaritz (Cehabia), Saint Esteben (Jara) et Saint Martin d'Arberoue (Atchola).*
- *Décision n° 2010/02 : Marché de travaux d'un montant de 12 000 € HT confié à la SARL DAMESTOY Constructions afin de réhabiliter une décharge sauvage située à Saint Esteben (Argainea).*
- *Décision n° 2010/03 : Marché de prestations de services d'un montant de 5 719.59 € HT confié à l'entreprise CITEC Environnement afin d'assurer la campagne 2010 de lavage des bacs Ordures ménagères.*

**1 / Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 08/04/10 :**

Le compte rendu de la séance du 08 avril 2010 est approuvé à l'unanimité.

**2 / Désignation d'un secrétaire de séance :**

Madame Joëlle MONTOLIEU est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance.

**3 / Exonération des locaux à usage industriel ou commercial :**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'alinéa 3 du III de l'article 1521 du Code Général des Impôts, il est proposé au Comité Syndical d'exonérer de TEOM - pour 2011 - les locaux à usage industriel ou commercial suivants :

- SCI KOLOREAK (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI ATERBEAN (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI ARGI (ZI Les Pignadas- 64 240 Hasparren).
- BERHO Pierre (Avenue Léon Guichené - 64 240 Hasparren).
- ELISSALDE Jean (Chemin Bordaberria - 64 240 Briscous).
- FOURCADE Fernand (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- FOURCADE Fernand (Rue Francis Jammes - 64 240 Hasparren).
- SCI AITA SEME (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- IRIBERRY Joseph (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).
- SCI CAPDEVILLE (ZA Zaliondoa - 64 240 Hasparren).
- DABBADIE Jean-Baptiste - PFG - (ZI Les Pignadas - 64 240 Hasparren).

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

#### **4 / Décision Modificative 2010/01 :**

Monsieur le Président indique qu'afin de procéder à des ajustements de crédits, il est proposé au Comité Syndical de voter la Décision Modificative 2010/01 suivante :

<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	
----------------------------------	--

#### **1 / DEPENSES**

Article 023 : Virement à la section d'investissement	+ 18 000.00 €
--	---------------

#### **2 / RECETTES**

Article 722 : Travaux en régie	+ 18 000.00 €
--------------------------------	---------------

<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	
---------------------------------	--

#### **1 / DEPENSES**

Article 2158 : Travaux en régie (Aménagement Points de collecte)	+ 16 000.00 €
Article 2313 : Travaux en régie (Agrandissement Aire de Lavage)	+ 2 000.00 €

#### **2 / RECETTES**

Article 021 : Virement de la section de Fonctionnement	+ 18 000.00 €
--	---------------

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

#### **5 / Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2011 :**

Monsieur le Président rappelle que la loi n° 88-13 du 05 janvier 1988 modifiée a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales, l'article L 1612-1 qui permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget dans la limite du ¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent - non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et aux restes à réaliser -.

Dans ce cadre, il est proposé au Comité Syndical d'autoriser Monsieur le Président à utiliser pour le budget 2011 cette disposition dans le respect des limites énoncées ci-dessous :

- Chapitre 21 - Immobilisations corporelles : 15 000 € TTC.
- Chapitre 23 - Immobilisations en cours : 100 000 € TTC.

Monsieur le Président propose de passer au vote.

Accord unanime du Comité Syndical.

## **6 / Questions diverses :**

- Modification du système de collecte sur La Bastide Clairence :

Monsieur le Président propose à l'assemblée de s'attarder sur le bilan qu'il est aujourd'hui possible de dresser sur l'opération pilote mise en place sur la Commune de La Bastide Clairence depuis le 01/07/10.

A l'appui d'un power point réalisé par Monsieur Jon ETCHART - Responsable Technique du Syndicat - , Monsieur Hubert CANDELE rappelle les caractéristiques principales de cette modification du système de collecte puis présente un bilan très positif de cette opération. Il s'avère, en effet, que trois mois après sa mise en place, les principaux enseignements à retenir sont les suivants :

- Une baisse de 30 % des tonnages collectés.
- Une propreté accrue des points de collecte grâce à l'individualisation des bacs d'Ordures Ménagères.
- L'excellent travail partenarial entre les services communaux et ceux du Syndicat Mixte Garbiki.

Monsieur le Président indique que ce test concluant mérite d'être renouvelé sur d'autres communes. Pour ce faire, un courrier sera prochainement adressé à l'ensemble des Maires du territoire afin de leur proposer de s'engager dans cette démarche dans le courant de l'année 2011.

Monsieur le Président rajoute qu'il se tient à la disposition des communes intéressés pour venir en Conseil Municipal expliquer en détail ce projet.

- Etude de faisabilité relative à la mise en place de la Redevance Incitative :

Dans le cadre des réflexions menées actuellement par le Syndicat pour savoir s'il est opportun de mettre en place une redevance incitative sur le territoire, Monsieur le Président informe l'assemblée que la Communauté des Communes du Mieu de Béarn nous propose une rencontre afin de bénéficier de leur retour d'expériences.

Sachant que cette réunion de travail est prévue le Mardi 16 novembre 2010 à 10 heures à Mieu de Béarn, Monsieur le Président propose aux délégués intéressés de se donner rendez-vous à 8 heures 30 au siège du Syndicat.

- Reprise des huiles alimentaires usagées produites par les restaurateurs en déchetterie :

Monsieur le Président propose d'adresser un courrier de sensibilisation aux différents producteurs d'huiles alimentaires usagées du territoire (Bar/Restaurant, Restauration collective, Secteur agro-alimentaire...) afin de :

- Rappeler les obligations réglementaires quant à l'élimination des déchets liés à leurs activités.
- Communiquer le tarif de reprise des huiles alimentaires usagées proposé dans les deux déchetteries du Syndicat - à savoir 0.50 €/litre -.
- Fournir une liste de prestataires capables d'assurer un enlèvement "à domicile" de ces huiles. Il leur appartiendra, s'ils le souhaitent, de prendre directement contact avec ces prestataires afin de mettre en place une procédure conforme d'évacuation.

Les prestataires cités dans ce courrier seront également destinataires de la liste des producteurs d'huiles alimentaires usagées du territoire.

Le Comité Syndical émet un avis favorable sur cette proposition.

- Distribution de la lettre d'information n° 4 du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi :

Monsieur le Président clôture la séance en distribuant le bulletin d'information n° 4 du Syndicat Mixte Bil Ta Garbi.

Ce numéro contient principalement une présentation des deux futurs équipements de traitement du territoire.

La séance est levée à 22 H 00

\* \* \* \* \*